

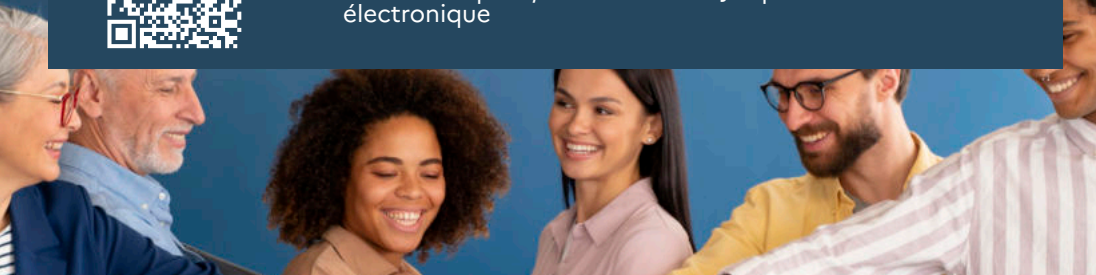
La facturation électronique arrive en 2026, Les Finances publiques vous accompagnent

Plus juste
Plus simple
Plus efficace



Avec la facturation électronique, on avance tous dans la bonne direction.

Rendez-vous dans l'espace dédié à la facturation électronique sur le site impots.gouv.fr > Professionnel > Gérer mon entreprise/association > Je passe à la facturation électronique



**Pour tous ces services,
des interlocuteurs dédiés,
au plus près des entreprises et des territoires**

CONTACTEZ VOS RÉFÉRENTS

- **Accompagnement fiscal** (départements 27, 50, 61, 76)
drfip76.accompagnement-fiscal-pme@dgifp.finances.gouv.fr ou au : 06 09 53 14 81 / 02 35 58 19 65
- **Accompagnement des entreprises en difficulté**
codefi.ccsf76@dgifp.finances.gouv.fr ou au : 06 13 07 33 35 / 02 35 58 19 20
- **Accompagnement de la généralisation de la facture électronique**
herve.rouvroy@dgifp.finances.gouv.fr ou au : 06 98 37 38 76 / 02 32 18 91 50

Dans chaque département, un accueil dédié aux professionnels est accessible via les services en ligne et des référents « Entreprises » peuvent être contactés :

- Par téléphone ou RDV physique avec votre service des impôts de entreprises (SIE)
- Sur www.impots.gouv.fr - Espace professionnel
- Par l'intermédiaire de votre expert-comptable, votre chambre consulaire, etc.

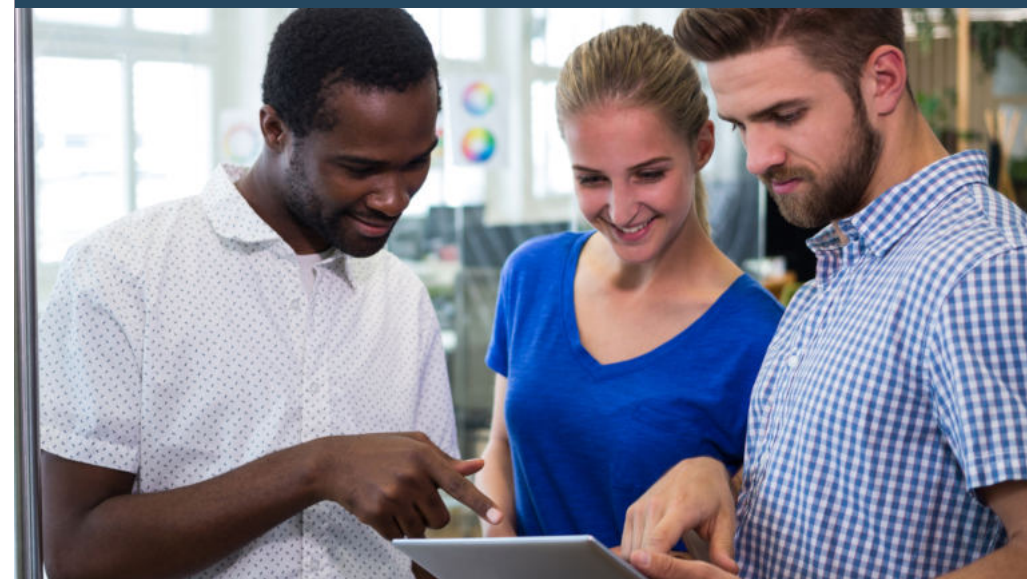
RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR LA PAGE INTERNET :

www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/entreprises-vos-services-daccompagnement-dedies

Les Finances publiques, Un partenaire de votre entreprise

Et si nous étions aussi votre allié ?

- L'accompagnement fiscal des PME (AFPME), un dispositif pour vous sécuriser
- Le soutien des entreprises en difficultés, un levier pour rebondir



Avec la Direction régionale des Finances publiques à Rouen,
un réseau d'acteurs au service de votre entreprise,
à votre écoute pour vous informer,
prévenir les difficultés et vous aider à les surmonter.

L'accompagnement fiscal des PME (AFPME), un dispositif pour vous sécuriser

**93 %
des PME
accompagnées
sont satisfaites**

82 entreprises accompagnées par l'AFPME
en 2025 (au 30/10)

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE :

Depuis mars 2025, vous avez la possibilité d'obtenir une prise de position de l'administration de manière dématérialisée

NOS MISSIONS CLÉS :

- Accueil personnalisé pour répondre à toutes vos questions
- Accompagnement à la création d'entreprise
- Rendez-vous de prévention pour anticiper toute difficulté
- Appui à la régularisation spontanée, sans pénalité

NOTRE OBJECTIF : VOTRE SÉCURITÉ JURIDIQUE

Vous dirigez une PME et vous rencontrez des problématiques fiscales présentant des enjeux ? Nous sommes là pour répondre à vos questions et préciser le traitement fiscal applicable à votre situation. Il peut porter sur :

- Les impôts professionnels
- Les étapes importantes de la vie de votre entreprise

NOS GARANTIES :

- Sécurité juridique ✓
- Confidentialité
- Gratuite

Vous souhaitez vous assurer de l'éligibilité de votre entreprise aux dispositifs « Jeune Entreprise Innovante » ou « Exonérations fiscales et sociales en raison de l'implantation des entreprises dans certains territoires »

Contactez nous (drfip76.accompagnement-fiscal-pme@dgif.finances.gouv.fr) !

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'accompagnement fiscal des PME sur impots.gouv.fr > Professionnel > Je suis une PME et je souhaite un accompagnement fiscal

Le soutien des entreprises en difficulté, un levier pour rebondir

Difficultés de trésorerie ? N'attendez pas pour nous solliciter !

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ :

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté vous accompagne pour :

- Détecter et anticiper vos difficultés
- Identifier et solliciter les dispositifs adaptés
- Mettre en œuvre la solution retenue

DES SOLUTIONS ADAPTÉES :

- Plans de paiement adaptés
- Commission des chefs de services financiers (CCSF) pour coordonner les dettes fiscales et sociales
- Prévention des contentieux, recherche de solutions amiables
- Réorientation vers les bons interlocuteurs

NOS GARANTIES :

- Confidentialité ✓
- Secret fiscal
- Secret social

UN SERVICE PLÉBISCITÉ :

En 2024 en Seine-Maritime : Près de 300 entreprises accompagnées

AUTRES SERVICES À VOTRE ÉCOUTE EN RÉGION NORMANDIE

- **Médiateur du crédit**, si vous rencontrez des problèmes de financement ou si vous souhaitez une restructuration des prêts garantis par l'État et des prêts bancaires.
- **Médiateur des entreprises**, si vous rencontrez un différend lors de l'exécution d'obligations contractuelles avec vos clients ou vos fournisseurs.
- **« Portail du rebond des entrepreneurs »**, pour trouver les ressources pour rebondir.
- **Chambres consulaires et autres acteurs économiques** (ex : URSSAF, Tribunal des activités économiques, Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, DREETS, Région, Banque de France, Experts-comptables, Administrateurs et mandataires judiciaires, Fédérations patronales, Syndicats et fédérations professionnelles, milieu associatif, etc.)

Pour mieux connaître les aides publiques une base de données unique :
<https://aides-entreprises.fr/>